

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 05 SEPTEMBRE 2025 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 1^{er} Septembre 2025.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël – BUCHER Robert – NEWEL Sabine – BEAUSEROY Anabelle – MICHEL Daniel – JAGER Bruno – HOUPERT André (arrivé à 21H00).

ABSENTS EXCUSES : WITTKOWSKI Nicolas (procuration à MICHEL Daniel) – MERY Nicolas (procuration à BEAUSEROY Raphaël).

N° 14 – 2025 : CESSION DU BAIL DE LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE.

- Vu le courrier de Mr BECKER Jérôme en date du 06/08/2025, demandant la cession de son bail de chasse à Mme Virginie BECKER épouse KIENER ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 13/2025 du 17 Août 2025 autorisant la cession ;
- Vu l'avis de la Commission 4c en date du 22 Août 2025 sur la candidature de Mme Virginie BECKER épouse KIENER ;

Après exposé du 1^{er} Adjoint Mr BEAUSEROY Raphaël et avis de la Commission Consultative de location des baux de chasse 2024/2033 en date du 22 Août 2025, le Conseil Municipal de Burtoncourt décide :

- D'autoriser le Maire ou son adjoint à signer la cession du bail de chasse 2024/2033 avec Madame Virginie BECKER épouse KIENER, domiciliée 3, Lieudit Les Etangs à 57920 HOMBURG-BUDANGE, en gré à gré, suite à la demande de Mr BECKER Jérôme 14 Voie Romaine 57320 ANZELING, adjudicataire depuis le 02/02/2024
- Du montant de la location pour le lot unique défini ci-dessous est de 5 600 € (cinq mille six cents euros)
- De définir le lot de chasse comme suit : un lot unique de 376 ha et 64 a composé d'environ 88 ha 15 a de forêt, 17 ha 45 a de friches, 1 ha 93 a de roseaux, 2 ha 75 a d'étang et 266 ha 36 a de plaines.
- De fournir un plan délimitant le lot aux candidats
- De ne pas autoriser le tir à l'intérieur de la lagune en raison des risques de perforation des membranes servant à l'étanchéité des bassins
- Qu'une restriction de chasse est faite au droit du Camping du Bois Sacker, les chasseurs devant prendre toutes les précautions nécessaires du 1^{er} avril au 20 octobre (période d'ouverture du camping)
- De fournir un plan d'aménagement forestier
- La cession sera effective à la date de la signature de la convention de gré à gré entre la municipalité de Burtoncourt et Mme Virginie BECKER épouse KIENER.
- Informations complémentaires :
 - Unité cynégétique du lot N°6
 - Moyenne des dégâts de sangliers sur 5 ans /100 ha de 0,24 ; même période sur le département de 0,67.

(Mr HOUPERT André, Maire, n'était pas présent et n'a donc pas participé au débat ni au vote)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 08 SEP. 2025
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 05 Septembre 2025.

Le Maire,

André HOUPERT



ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

lundi 8 septembre 2025 à 09:24 réception

À : s2low@www.bl-echanges-securises.fr , mairie.burtoncourt@orange.fr , backuptdt@berger-levrault.com



EACT-PREF057-215701210-20250...
953 o



057-215701210-20250905-142025-...
1 Ko



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Moselle

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-08(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: BURTONCOURT

N° de SIREN: 215701210

Numéro Acte de la collectivité locale: 142025

Objet acte: CESSION DU BAIL DE LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de competences des communes

Identifiant Acte: 057-215701210-20250905-142025-DE

Rapport d'erreur(s):

COMMUNE DE BURTONCOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 05 SEPTEMBRE 2025 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 1^{er} Septembre 2025.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël – BUCHER Robert – NEWEL Sabine – BEAUSEROY Anabelle – MICHEL Daniel – JAGER Bruno – HOUPERT André (arrivé à 21H00).

ABSENTS EXCUSES: WITTKOWSKI Nicolas (procuration à MICHEL Daniel) – MERY Nicolas (procuration à BEAUSEROY Raphaël).

N° 15 – 2025 : ONF - ETAT DE PREVISION DES COUPES – EXERCICE 2026.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2026. Il est prévu de travailler dans les parcelles 14.c et 5 de la Forêt Communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer l'état de prévision des coupes en forêt communale pour l'exercice 2026 pour une recette brute estimée à 16 877 €.

(Pièce jointe : Etat de prévision des coupes 2026)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 08 SEP. 2025
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 05 Septembre 2025.

Le Maire,

André HOUPERT





ETAT DE PRÉVISION DES COUPES

Agence : AG DE METZ
UT : UT PAYS MESSIN

Interlocuteur : RICHARD SYLVIE
- 06 16 30 73 39
sylvie.richard@onf.fr

Forêt communale de Burtoncourt

Exercice : 2026

COUPES A FACONNER

	BO	BI	Vol. total	Recette brute
	FEU	FEU		
	m3	m3	m3	€
14.c - BF	17		17	3 066
5 - BF	98	120	218	12 300
TOTAL	115	120	235	15 366

CESSIONS AUX PARTICULIERS

	FEU	Vol. total	Recette nette
	m3	m3	€
14.c - DEL	69	69	689
5 - DEL	68	68	821
TOTAL	137	137	1 511

COUPES EN VENTE SUR PIED

	Vol. total	Recette nette
	m3	€
TOTAL		

J'ai l'honneur de vous présenter l'état de prévision des coupes de votre forêt proposé par votre correspondant RICHARD SYLVIE, le

Programme de travaux d'exploitation approuvé pour une recette brute estimée de 16 877 €

BURTONCOURT, le

05 SEP, 2025

Monsieur

HOUPERT André

S/aire,



ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

lundi 8 septembre 2025 à 09:24 réception

À : s2low@www.bl-echanges-securises.fr , mairie.burtoncourt@orange.fr , backuptdt@berger-levrault.com



EACT-PREF057-215701210-20250...
953 o



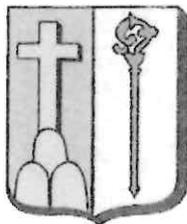
057-215701210-20250905-152025-...
1 Ko



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Moselle
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-08(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: BURTONCOURT
N° de SIREN: 215701210
Numéro Acte de la collectivité locale: 152025
Objet acte: ONF ETAT DE PREVISION DES COUPES EXERCICE 2026
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.1-Decisiones budgetaires
Identifiant Acte: 057-215701210-20250905-152025-DE

Rapport d'erreur(s):



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 05 SEPTEMBRE 2025 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 1^{er} Septembre 2025.

PRESENTS : BEUSEROY Raphaël – BUCHER Robert – NEWEL Sabine – BEUSEROY Anabelle – MICHEL Daniel – JAGER Bruno – HOUPERT André (arrivé à 21H00).

ABSENTS EXCUSES: WITTKOWSKI Nicolas (procuration à MICHEL Daniel) – MERY Nicolas (procuration à BEUSEROY Raphaël).

N° 16 – 2025 : Destination des coupes 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2025 / 2026 :

DESTINATION DES COUPES :

➤ **VENTE AUX PROFESSIONNELS**

	Destination du Bois d'oeuvre	Destination du Bois d'industrie (éventuellement regroupé avec le bois de feu)	Destination du Bois de feu
Vente des produits façonnés	Pelles 14-5	Pelle 5	Pelles 14-5

➤ **BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS - AFFOUAGE (délivrance)**

Uniquement pour la satisfaction des besoins domestiques ou ruraux des habitants, toute revente est interdite.

	Destination du Bois de feu
Délivrance de bois sur pied par affouage communal (partage en nature)	Pelles 14-5

La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- **la taxe d'affouage : à 8 € / ST jusqu'à 30 stères. Au-dessus de 30 stères à 10 € (devant couvrir les frais engagés par la commune pour assurer la mise à disposition des lots d'affouage).**
- **le délai d'exploitation des bois au : 30 Avril 2026 (exceptionnellement après accord : jusqu'au 31 Mai 2026)**
- **le délai d'enlèvement des bois au : 31 Août 2026**

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, il désigne les trois bénéficiaires solvables (ex garants) responsable civilement de la bonne exécution de la coupe :

- **M. HOUPERT André, Maire**
- **M. BEAUSEROY Raphaël, 1^{er} Adjoint**
- **M. MICHEL Daniel, 2^{ème} Adjoint**

Le rôle de l'agent est alors la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier.

La municipalité reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences de sécurité liées à l'exploitation des produits désignés.

Remarque : dans ce cas, le calcul des frais de garderie prendra en compte la valeur estimative du bois d'affouage, valeur déterminée par l'ONF et arrêtée par le préfet- art. 92 de la loi de finance de 1979 modifié par l'art. 95 de la loi de finances pour 1996 et décret 79-333 du 19/04/79 modifié par le décret n° 96-933 du 16 octobre 1996.

L'aide de l'agent patrimonial n'est pas sollicitée pour la matérialisation, le dénombrement et la réception des lots.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 08 SEP. 2025
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 05 Septembre 2025.

Le Maire,

André HOUPERT



ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

lundi 8 septembre 2025 à 09:23 réception

À : s2low@www.bl-echanges-securises.fr , mairie.burtoncourt@orange.fr , backuptdt@berger-levrault.com



EACT--PREF057-215701210-20250...
953 o



057-215701210-20250905-162025-...
1 Ko



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Moselle

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-08(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: BURTONCOURT

N° de SIREN: 215701210

Numéro Acte de la collectivité locale: 162025

Objet acte: ONF DESTINATION DES COUPES EXERCICE 2025 2026

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de competences des communes

Identifiant Acte: 057-215701210-20250905-162025-DE

Rapport d'erreur(s):



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 05 SEPTEMBRE 2025 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 1^{er} Septembre 2025.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël – BUCHER Robert – NEWEL Sabine – BEAUSEROY Anabelle – MICHEL Daniel – JAGER Bruno – HOUPERT André (arrivé à 21H00).

ABSENTS EXCUSES: WITTKOWSKI Nicolas (procuration à MICHEL Daniel) – MERY Nicolas (procuration à BEAUSEROY Raphaël).

N° 17 – 2025 : CLECT – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2025.

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCHCPP en date du 04 Mars 2025, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la révision de la méthodologie de calcul des attributions de compensation et prend acte de la répartition des attributions de compensations pour 2025.

Pièce-jointe : Rapport de la CLECT.

Délibération certifiée exécutoire,

Burtoncourt, le

Le Maire,

08 SEP. 2025

André HOUPERT



Burtoncourt, le 05 Septembre 2025.

Le Maire,

André HOUPERT





**RAPPORT DE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES**

SEANCE DU 4 MARS 2025

La commission locale d'évaluation des charges transférées, s'est réunie le 4 mars 2025 à 18 heures au siège de la CCHCPP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	excusé
BURTONCOURT :	excusé
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH, titulaire
COINCY :	M. Gilbert GAUTHIER, titulaire
COLLIGNY-MAIZERY :	excusé
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON, titulaire
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Olivier MULLER, titulaire
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN, titulaire
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS, titulaire
HAYES :	M. Armand KLEIN, titulaire
LES ETANGS :	excusé
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER, titulaire
MARSILLY :	excusé
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, titulaire
PANGE :	M. Christian DOMBRET, titulaire
RAVILLE :	excusé
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE
SAINTE-BARBE :	excusé
SAINT-HUBERT :	excusée
SANRY-LES-VIGY :	excusée
SANRY-SUR-NIED :	excusée
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	excusé
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON, titulaire
SILLY-SUR-NIED :	M. Gilles POINSIGNON, titulaire
SORBAY :	M. Claude SPINELLI, titulaire
VIGY :	excusé
VILLERS-STONCOURT :	Mme Nathalie CHLOUP, titulaire
VRY :	excusé

Ordre du jour :

- Révision de la méthodologie de calcul des attributions de compensation
- Attributions de compensation 2025

Le Président de la CLECT, M. Joel SIMON, propose de réviser la méthodologie de calcul des attributions de compensation pour les coûts d'investissements des travaux réalisés.

Actuellement, les travaux d'investissement sont refacturés à raison d'un soixantième (durée d'amortissement des travaux de réseau). En fonctionnant de la sorte, la CCHCPP finance les travaux des communes au-delà de ce qu'un organisme financier le ferait.

Il est ainsi proposé de réduire la refacturation des travaux d'investissement à raison d'un trentième.

Après en avoir délibéré et à une abstention, les travaux d'investissement seront refacturés à la commune à raison d'un trentième à partir des investissements de 2025.

Le projet des attributions de compensation pour l'année 2025 s'établit comme suit :

Commune de Bazoncourt	4 815,00 €
Commune de Burtoncourt	1 654,30 €
Commune de Charleville-sous-Bois	642,18 €
Commune de Coincy	8 396,00 €
Commune de Colligny-Maizery	18 380,62 €
Commune de Courcelles Chaussy	151 687,95 €
Commune de Courcelles sur Nied	20 626,49 €
Commune de Faily	23 478,62 €
Commune de Glatigny	45 649,58 €
Commune de Hayes	3 013,79 €
Commune de Les Etangs	48 243,66 €
Commune de Maizeroy	18 688,51 €
Commune de Marsilly	9 466,00 €
Commune de Ogy-Montoy Flanville	221 545,61 €
Commune de Pange	10 013,00 €
Commune de Raville	7 809,00 €
Commune de Retonfey	96 388,60 €
Commune de Sainte Barbe	162 079,70 €
Commune de Saint Hubert	2 735,46 €
Commune de Sanry les Vigy	5 862,16 €
Commune de Sanry sur Nied	7 097,00 €
Commune de Servigny les Raville	12 993,00 €
Commune de Servigny les Ste Barbe	14 181,11 €
Commune de Sillery sur Nied	14 078,00 €
Commune de Sorbey	7 834,00 €
Commune de Vigy	396 489,33 €
Commune de Villers-Stoncourt	6 392,33 €
Commune de Vry	11 477,61 €
TOTAL	1 331 718,61 €

Le calcul des attributions de compensation et les factures retenues sont montrés aux membres de la CLECT.

Joel SIMON clôt la réunion à 18h30.

ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

lundi 8 septembre 2025 à 09:54 réception

À : s2low@www.bl-echanges-securises.fr , mairie.burtoncourt@orange.fr , backuptdt@berger-levrault.com

 EACT--PREF057-215701210-20250...
953 o

 057-215701210-20250905-172025-...
1 Ko



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Moselle
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-08(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: BURTONCOURT
N° de SIREN: 215701210
Numéro Acte de la collectivité locale: 172025
Objet acte: CLECT ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS 2025
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.1-Decisiones budgetaires
Identifiant Acte: 057-215701210-20250905-172025-DE

Rapport d'erreur(s):



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 05 SEPTEMBRE 2025 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 1^{er} Septembre 2025.

PRESENTS : BEUSEROY Raphaël – BUCHER Robert – NEWEL Sabine – BEUSEROY Anabelle – MICHEL Daniel – JAGER Bruno – HOUPERT André (arrivé à 21H00).

ABSENTS EXCUSES: WITTKOWSKI Nicolas (procuration à MICHEL Daniel) – MERY Nicolas (procuration à BEUSEROY Raphaël).

N° 18 – 2025 : DESIGNATION D'UN REFERENT EESH (Espèces à enjeux pour la santé humaine).

Dans le cadre de la prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH), le Conseil Municipal désigne :

➤ **Mr BEUSEROY Raphaël, 1^{er} Adjoint**

comme référent EESH au sein de la Commune de Burtoncourt.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 08 SEP. 2025
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 05 Septembre 2025.

Le Maire,

André HOUPERT



ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

lundi 8 septembre 2025 à 09:54 réception

À : s2low@www.bl-echanges-securises.fr , mairie.burtoncourt@orange.fr , backuptdt@berger-levrault.com



EACT--PREF057-215701210-20250...
953 o



057-215701210-20250905-182025-...
1 Ko



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Moselle

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-08(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: BURTONCOURT

N° de SIREN: 215701210

Numéro Acte de la collectivité locale: 182025

Objet acte: DESIGNATION D'UN REFERENT EESH

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de competences des communes

Identifiant Acte: 057-215701210-20250905-182025-DE

Rapport d'erreur(s):